

DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU DESSIN

Officiel

1.—(a) Le dessin doit être enseigné à tous les enfants *sans exception*, même à ceux qui ne savent encore ni écrire, ni lire;

(b) Dès le commencement de l'année scolaire;

(c) En deux leçons, d'une demi-heure au moins, *chaque semaine*;

(d) *Exclusivement* au moyen d'objets;

(e) Sur l'ardoise, ou mieux, sur papier peu coûteux. (Format maximum: 8x10 pcs).

2.—Chaque mois, un dessin de chaque élève devra être gardé dans les archives de chaque école: lesquels dessins seront transmis, *quand demandés*, au Département de l'Instruction publique.

BOUCHER DE LABUERE,
Surintendant.

LE DESSIN LIBRE

En même temps que le dessin *enseigné*, encourageons le dessin *libre*, le dessin spontané. Et cela, à tous les degrés de l'école, mais surtout chez les petits.

Qu'est-ce que le dessin libre, pourquoi et comment l'encourager? Quelques extraits des derniers "Programmes français" vont nous le dire; et de plus, ils nous prouveront combien utile, intéressant et facile, pour l'institutrice et l'élève, est ce genre spécial de travaux tant et si justement prisés partout aujourd'hui, non-seulement à l'école, mais aussi dans les familles.

PROGRAMMES FRANÇAIS DU DESSIN

(Extraits des Instructions relatives au dessin libre)

CLASSE ENFANTINE (5 à 7 ans).

... "Favorisez par tous les moyens l'instinct qui pousse tous les enfants à dessiner dès l'âge le plus tendre.

Laissez-les couvrir de leurs crayonnages fantaisistes leurs ardoises ou leurs cahiers: ils aiment à se raconter de petites histoires ou à se rappeler les spectacles familiers qui les intéressent. Poussez-les à dessiner les anecdotes et les historiettes, les fables et les leçons de choses dites en classe. *Pas de conseil à leur donner, pas de critique à leur faire, si ce n'est de fami-*